



CEYSSAC

Bulletin municipal

NUMÉRO 1
JANVIER 2021

*« Tout est changement, non pour ne plus être
mais pour devenir ce qui n'est pas encore. »*

Épictète.



Sommaire

3 LE MOT DU MAIRE

4 VIE MUNICIPALE

Présentation des élus

Les commissions

Les délibérations du conseil municipal

Présentation du budget

8 VIE DE LA COMMUNE

Social

Travaux

Un peu d'histoire

Projets

15 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Représentants de la commune

Quoi de neuf ?

Shéma directeur Vélo

Transport en commun

17 ASSOCIATIONS

Subventions allouées aux associations

Paroles des associations

19 ÉTAT-CIVIL

19 CADRE DE VIE

Le bien vivre ensemble

AVOUAC
Terrassement

CEYSSAC
06 14 66 42 13

AD GARAGE
Lionel Bernard 

Vente neuf & occasion toutes marques
Réparation • Entretien • Location

www.autobl.com

Z.I Chirel - 43000 Le Puy en Velay
Tel : 04 71 04 05 04 - Fax : 04 71 09 66 15
Email : autobl.lionel@wanadoo.fr



Le mot du Maire

En préambule, je voudrais ici au nom du Conseil Municipal tout entier vous adresser à toutes et tous nos sincères remerciements pour la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner lors des élections du printemps dernier.

L'année 2020, aura été fortement marquée par la Covid 19. Nous vous espérons toutes et tous en bonne santé.

Nous avons dû appliquer les mesures gouvernementales pour lutter contre la prolifération de ce satané virus. Ainsi, nous avons malheureusement dû annuler le repas pour les aînés... et l'arbre de Noël pour les plus jeunes également !

Nous vous incitons encore à demeurer prudent, à veiller sur vos proches, à veiller sur vous !

Nous avons procédé au recensement des personnes de plus de 75 ans afin que celles et ceux qui le désirent puissent être vaccinés le plus rapidement et le plus facilement possible. Nous continuerons, si nécessaire, à œuvrer dans ce sens !

Nous avons particulièrement veillé à ce que les chantiers programmés puissent malgré tout se dérouler normalement.

Comme beaucoup d'entre vous, nous avons profité de ces périodes de grand calme pour redécouvrir notre commune et en apprécier tout le charme. Notre action municipale future ne pourra que bénéficier de cette réappropriation de notre territoire. Vous trouverez dans ce bulletin des informations sur ces nouvelles perspectives.

Je reprendrai, à mon tour, une phrase de Simone Weil « *L'avenir ne nous apporte rien, ne nous donne rien ; c'est nous qui, pour le construire, devons tout lui donner* ».

Aussi lorsqu'il m'a été proposé la candidature au poste de Vice-Présidente à la Communauté d'Agglomération, j'y ai vu une réelle opportunité de faire entendre la voix et les besoins spécifiques d'une commune rurale telle que la nôtre. Sans cela, à l'heure où les compétences communales sont peu à peu absorbées par les intercommunalités, quelle peut être la représentativité de 430 ceysacois dans une Communauté d'Agglomération qui compte plus de 80 000 habitants ?

Notre commune est à la fois rurale et néanmoins très proche de communes urbaines, dont la ville centre, et doit pouvoir bénéficier pleinement des projets et aménagements menés par l'Agglomération. Je m'efforcerai, par mon implication, d'œuvrer dans ce sens.

Enfin, ce n'est pas parce que nous sommes actuellement « quelque peu » entravés que nous ne devons pas envisager l'avenir avec espoir. Notre monde change, nous allons devoir apprendre à vivre différemment... Nous faisons le choix de ne pas subir et formons le vœu d'être assez sages et suffisamment fous pour prendre les bonnes décisions afin de construire ensemble un avenir à la hauteur de notre commune !

C'est donc plein d'espoir que nous nous engageons dans cette nouvelle année que nous vous souhaitons à toutes et tous excellente !

Sandra LOMBARDY

Présentation des élus

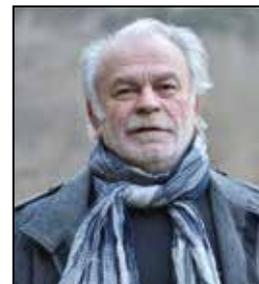
Présentation des membres du Conseil municipal, des Délégations et des Commissions. Le Conseil municipal a délégué un certain nombre de compétences (dont vous pourrez trouver le détail dans la Délibération y afférente) à Mme le Maire. Elle-même a souhaité déléguer certaines d'entre elles à ses adjoints comme énoncé ci-dessous.



SANDRA LOMBARDY
Maire,
Présidente de l'ensemble
des Commissions.



MARC BROC,
1^{er} Adjoint délégué :
- aux travaux, voirie communale, espaces
bâtiments et logements communaux,
- à l'urbanisme,
- à la gestion du personnel technique,
- à l'exécution des fonctions de police
municipales (bon ordre, sûreté, sécurité et
salubrité publiques),
- à l'État-civil.
Vice Président de la Commission Travaux



ROBERT DUBOIS,
2^e Adjoint délégué :
- aux affaires relatives à la gestion,
l'entretien et la protection
du patrimoine bâti naturel et
environnemental,
- aux affaires culturelles,
- à la communication.
**Vice Président de la
Commission Communication**



GAËLLE ARNAUD
Référente Élection



LIONEL BERNARD
Référent Chasse,
Pêche et Nature



DENIS FAYNEL
Référent Agriculture



JEAN CLAUDE FRANÇOIS
Référent Bâtiment



ANTHONY MALZIEU
Référent Bâtiment



CÉDRIC MONIER
Référent Réseaux
téléphonique et Fibre



ALAIN MOUNIER
Référent Communication
par voie dématérialisée
(Site internet, applications,
réseaux sociaux)



VIRGINIE WAUCQUIER
Référente Agriculture et
Associations
**Vice présidente de
la Commission Vie
Communale et sociale**

Les commissions

Succédant à l'installation du Conseil, plusieurs commissions ont été créées. Certaines sont obligatoires, d'autres sont facultatives. Mme le Maire est présidente de droit de chacune des Commissions.

COMMISSIONS OBLIGATOIRES

La loi prévoit la création de plusieurs Commissions obligatoires.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Le rôle de cette Commission est de s'assurer de la régularité des listes électorales.

Cette Commission comprend 3 membres titulaires et 3 suppléants :

- 2 Délégués issus du Conseil Municipal : Titulaire Gaëlle ARNAUD et suppléant Jean Claude FRANÇOIS.
- 2 Délégués désignés par l'Administration : Titulaire Jean Yves REYNAUD et suppléant Philippe AVOUAC.
- 2 Délégués désignés par le Président du TGI : Titulaire Christian BOYER et suppléante Martine BROC.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECT

Cette Commission a notamment pour vocation :

- D'évaluer les valeurs locatives en lien avec les services fiscaux.
- De donner un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxes directes...

Commissaires titulaires et suppléants

GAGNE Marcel, titulaire
 QUINTIN Marie Andrée, suppléante
 ARNAUD Gaëlle, titulaire
 FRANÇOIS Jean Claude, suppléant
 Paulette PRADES, titulaire
 MALZIEU Anthony, suppléant
 LAC Gilbert, titulaire
 BROC Marc, suppléant
 BOYER Christian, titulaire
 DUBOIS Robert, suppléant
 FAYNEL Denis, titulaire
 MOUNIER Alain, suppléant

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

En sus des commissions obligatoires le Conseil a souhaité, pour faciliter le travail sur certains sujets spécifiques, créer plusieurs Commissions municipales thématiques. Leurs membres sont chargés de débattre et de préparer les décisions soumises au Conseil municipal.

COMMISSION COMMUNICATION

Composée de Robert DUBOIS, Vice-Président, Alain MOUNIER, en charge le site Internet et Gaëlle ARNAUD.

Le site Internet est peu visité, il n'est pas toujours aisé de faire paraître les articles souhaités sur la presse locale... Nous tâtonnons encore sur le moyen de communiquer le plus facilement et le plus largement avec l'ensemble des administrés. Nous vous solliciterons certainement prochainement pour connaître votre préférence en la matière.

NB : Les membres de la commission peuvent être sollicités par les associations ou autres afin d'être le relais de transmission d'informations.

COMMISSION VIE COMMUNALE ET SOCIALE

Composée de Virginie WAUCQUIER, vice Présidente, Cédric MONIER, Gaëlle ARNAUD et Anthony MALZIEU.

Cette Commission a plusieurs vocations :

- Réflexions sur les actions à mettre en œuvre sur la Commune pour redynamiser la vie locale.
- Organisation d'événements et d'activités culturelles.
- Relation et relais avec les associations locales. Ses membres peuvent recevoir les associations, être à l'écoute de leurs demandes, assister aux assemblées générales.
- Participation et soutien à l'organisation des diverses manifestations festives en lien avec le Comité de fêtes.
- Réflexion sur la politique sociale : recherche et mise en place d'actions concernant des publics spécifiques (notamment actions en faveur des aînés et des enfants).

Malgré plusieurs réunions de cette Commission, les contraintes règlementaires actuelles ont compromis tous les projets qui avaient été envisagés par celle-ci et malheureusement annihilé toutes perspectives de rassemblements conviviaux à court terme.

COMMISSION TRAVAUX

Composée de Marc BROC, Vice président, Robert DUBOIS, Anthony MALZIEU, Jean Claude FRANÇOIS, Alain Mounier, Cédric Monier, Denis FAYNEL, Lionel BERNARD.

Fuyant les fléaux de la réunionite aigue, souhaitant ne pas multiplier les réunions pour les Conseillers et privilégiant l'efficacité, nous avons jugé opportun de scinder cette Commission en trois sous Commissions spécifiques.

De par leurs délégations, les adjoints seront membres de droits de toutes les sous-commissions Travaux :

- sous-commission « Maison Berthrand » : Anthony MALZIEU et Jean Claude FRANÇOIS.
- sous-commission « Entretien de voiries et chemins communaux » : Denis FAYNEL, Alain MOUNIER, Cédric MONIER et Lionel BERNARD.
- sous-commission « Aménagement du Bourg phase II » : Anthony MALZIEU et Cédric MONIER.

Les délibérations du conseil municipal

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux (reprenant notamment en substance le contenu des chaque délibération) peut être consulté sur le site internet www.ceyssac.fr. Ceux-ci sont aussi affichés sous le préau à la mairie après chaque conseil.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2020

(ANCIEN CONSEIL MUNICIPAL)

- 1 - 2020 : Approbation du compte de gestion du budget principal 2019
- 2 - 2020 : Approbation compte de gestion du budget lotissement les Oulagniers 2019
- 3 - 2020 : Approbation du compte administratif du budget principal 2019
- 4 - 2020 : Approbation du compte administratif du budget lotissement les Oulagniers 2019
- 5 - 2020 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies
- 6 - 2020 : Renforcement du réseau basse tension dans le bourg
- 7 - 2020 : Aménagement du bourg : choix d'une entreprise

SÉANCE DU 25 MAI 2020

- 8 - 2020 : Installation du Conseil Municipal
- 9 - 2020 : Élection du Maire
- 10 - 2020 : Désignation du nombre d'adjoints réglementaires et élections des adjoints
- 11 - 2020 : Fixation de l'indemnité du Maire et des adjoints
- 12 - 2020 : Désignation des deux délégués au Syndicat Intercommunal d'Energies du Puy Sud Ouest.

SÉANCE DU 24 JUIN 2020

- 13 - 2020 : Délégations au Maire
- 14 - 2020 : Fixation des taux des taxes directes locales
- 15 - 2020 : Constitution de la commission communale des impôts directs CCID
- 16 - 2020 : Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
- 17 - 2020 : Création et désignation des membres des commissions communales

SÉANCE DU JUILLET 2020

- 18 - 2020 : Affectation du résultat 2019
- 19 - 2020 : Approbation du Budget Primitif principal 2020 de la commune
- 20 - 2020 : Approbation du Budget Primitif 2020 du lotissement les Oulagniers
- 21 - 2020 : Constitution de la commission communale des impôts directs CCID (modification)
- 22 - 2020 : Création d'une nouvelle commission et sous-commissions travaux

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020

- 23 - 2020 : Affectation du résultat 2019
- 24 - 2020 : Approbation du Budget Primitif principal 2020 de la commune
- 25 - 2020 : Approbation du Budget Primitif 2020 du lotissement les Oulagniers
- 26 - 2020 : Constitution de la commission communale des impôts directs CCID (modification)
- 27 - 2020 : Création d'une nouvelle commission et sous-commissions travaux
- 28 - 2020 : Création d'une nouvelle commission et sous-commissions travaux

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020

- 29 - 2020 : Renforcement du réseau basse tension dans le bourg
- 30 - 2020 : Enfouissement télécom sur poste Ceysac au Bourg
- 31 - 2020 : Achat d'un bien communal par un conseiller municipal
- 32 - 2020 : Choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement du bourg phase 2
- 33 - 2020 : Solidarité intempéries Alpes-Maritimes
- 34 - 2020 : Attributions des subventions aux associations
- 35 - 2020 : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
- 36 - 2020 : Convention de mise à disposition temporaire d'agents du Centre de gestion pour la réalisation d'une mission de coordination de sécurité.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

- 37 - 2020 : Plan d'entretien et de contrôle de l'aire de jeux
- 38 - 2020 : Travaux aménagement du bourg phase 2
- 39 - 2020 : Mise en place de la télétransmission électronique ACTES
- 40 - 2020 : Recouvrement en non valeurs
- 41 - 2020 : Désignation correspondant défense

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

- 42 - 2020 : Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021
- 43 - 2020 : Adhésion service santé Centre de gestion 43
- 44 - 2020 : Frais de scolarité école Calandreta
- 45 - 2020 : Plan de financement des travaux aménagement du bourg phase 2 (modification)

Présentation du Budget

QU'EST-CE QU'UN BUDGET LOCAL ?

D'un point de vue comptable, le budget se présente en 2 parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, **la section de Fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année. Exemples de dépenses : dépenses de personnel, les achats de fournitures et de services, les subventions versées aux associations et autres organismes...

Exemples de recettes : les recettes fiscales, les dotations versées par l'État...

La section Investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement de capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux (ex : atelier de l'employé communal, aménagement du bourg...).

Parmi les recettes d'Investissement on trouve le FCTVA (Fond de compensation de la TVA), les subventions d'investissement, la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.), les emprunts ; le produit de la vente du patrimoine...

La section d'Investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune.

Pour Info :

ANALYSE 2019

LA CAF (Capacité d'Auto-Financement de la Commune) net s'élevait au 31/12/2019 à 99 901 € soit une moyenne de 231 € par habitant ce qui représente plus du double de la moyenne départementale qui est de 93 € par habitant.

Au 31/12/2019, le Fond de roulement est de 346 149 € et la Trésorerie de 425 231 € ce qui représente 2.5 années de Fonctionnement.

LE BUDGET 2020

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent pour 383 514.41 €. Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent pour 654 076.41 €. Le budget global de la commune est donc de 1 037 590.82 €.

Le fonctionnement en quelques chiffres :

- Dépenses :

74 100 € de charges courantes
72 700 € de charges de personnel
189 789 € excédent viré à la section d'investissement

- Recettes :

133 185 € d'impôts et taxes
51 988 € de dotations, compensations
20 200 € de revenus des immeubles

L'investissement en quelques chiffres :

- Dépenses :

631 576 € en immobilisations corporelles, essentiellement en voirie

- Recettes :

189 789 € viré de la section de fonctionnement
232 400 € de subventions d'investissement
21 089 € de FCTVA
494 739 € d'excédents de fonctionnement capitalisés

À noter, à ce jour, la commune n'a aucun emprunt !

Les détails des chiffres du budget sont disponibles et accessibles en mairie.

Fixation des taux des taxes locales directes

Taxe d'habitation 6.48 %, Taxe Foncière Bâti 8.83 %, Taxe Foncière non bâti 50.21 %.

Ces chiffres sont les mêmes depuis au moins 2017 et nous avons souhaité maintenir la stabilité des taux d'imposition.

Social

AIDE À LA CANTINE

Les parents dont les enfants à charge domiciliés sur la commune de Ceyszac sont scolarisés en école maternelle ou élémentaire peuvent bénéficier d'une « aide cantine ».

Le montant de l'aide est égal à la différence entre le prix du repas facturé aux enfants de Ceyszac et le prix du repas appliqué par la commune d'Espaly-Saint-Marcel aux enfants de sa commune.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il convient de compléter et déposer en mairie le formulaire de « demande de prise en charge des repas pris par les enfants dans les cantines scolaires » accompagné des justificatifs demandés (copie du livret de famille, RIB, justificatif de domicile datant de moins de 6 mois, toutes les factures acquittées pour la période).

Le formulaire est à compléter deux fois dans l'année : une période de déclaration pour les repas pris de janvier à juillet (versement de l'aide fin septembre) et une période pour les repas pris de septembre à décembre (versement de l'aide fin janvier).

PORTAGE DES REPAS AUX ANCIENS

Grâce à la convention passée avec la commune d'Espaly Saint-Marcel, nos anciens peuvent bénéficier de la prestation de portage de repas à domicile.

Les repas de qualité sont préparés par le restaurant municipal d'Espaly. Francis, notre employé municipal, en assure la livraison, les adjoints prenant le relais en son absence.

Le coût du repas est de 7.45 €.

La commande des repas est centralisée mensuellement à la mairie.

AIDE FINANCIÈRE POUR LES INSCRIPTIONS EN CENTRES DE LOISIRS

La commune participe à hauteur de 2 € par jour et par enfant pour les inscriptions des enfants de moins de 16 ans domiciliés sur la commune de Ceyszac fréquentant les centres de loisirs et les colonies de vacances pendant les vacances scolaires.

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Nous devons et souhaitons tenir un registre destiné à recenser les personnes résidant à leur domicile :

- âgées de plus de 65 ans
- âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- adultes handicapées
- isolées

Ce registre a pour finalité exclusive de permettre l'intervention des services publics en cas d'activation d'un plan d'alerte et d'urgence par le Préfet.

L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat et peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (parent, médecin, voisin, service ou personne intervenante).

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il suffit de remplir le formulaire d'inscription (distribué en boîte aux lettres, disponible en mairie ou sur le site internet) et de le déposer en mairie.



Intermarché
SUPER

11 Rue de l'Aviation
43320 Chaspuzac
04 15 50 74 11

Arpentam
GÉOMETRE-EXPERT ■ INGENIERIE DE L'AMENAGEMENT

"Arpentam c'est l'Arpentage du géomètre-expert et l'Aménagement du maître d'œuvre."

Arpentam est un cabinet de géomètre-expert à votre service pour tous vos travaux fonciers (bornage, division, copropriété...) et un bureau d'études spécialisé en Ingénierie de l'aménagement (aménagement urbain, voirie, réseaux, lotissement ...).

N'hésitez pas à nous contacter

SAS Arpentam
77 rue Pannessac
43000 Le PUY-EN-VELAY
Tél : 04 71 00 68 73
contact@arpentam.fr / www.arpentam.fr

Travaux

À BAS LES FILS ! TRAVAUX DE TRANCHÉES ET ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX.

Marre de voir tous ces fils polluer visuellement notre paysage ! Des travaux d'enfouissement de réseaux ont été faits en ce sens !

L'ancienne équipe avait prévu des travaux d'éclairage public concernant le renforcement du réseau basse tension dans le bourg ayant pour but de conforter la tenue de la tension. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. Ces travaux avaient été actés en février 2020.

Des travaux ayant été menés par la DEA (Direction de l'Eau et de l'Assainissement), et un renforcement de l'alimentation électrique du lotissement étant nécessaire, il a été décidé de profiter des tranchées pour enfouir plus de réseaux électriques. Le périmètre des travaux initialement prévu a donc été agrandi. Ainsi alors qu'initialement prévu du cimetière à l'église, les travaux se sont prolongés le long de la RD 111, du Lotissement les Oulagniers jusqu'à la Route des Vigneaux Haut.

L'estimation des dépenses correspondant au projet actuel s'élève à 24 895,39 € HT avec une participation de la Commune de 13 692,46 € HT.



Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Par ailleurs un accord de principe avait été donné pour un montant de 3995.35 € TTC concernant des travaux de dérivation de gaines électriques au niveau de la Fontaine Haute. Ces derniers ont finalement pu être évités.

L'augmentation relative aux travaux de renforcement du réseau BT est donc pratiquement compensée par cette économie.

L'époque étant aux travaux de tranchées, nous en avons profité pour mener, conjointement aux travaux susmentionnés et de concert avec les travaux d'aménagement du bourg lorsqu'ils se situent sur la place de l'Eglise, des travaux d'Enfouissement télécom sur poste Ceysnac. Il s'agit de l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur

supports communs réalisés par le SDE et Orange sur la RD 111 du Cimetière jusqu'à la sortie du bourg en direction de Chadenac.

Les dépenses concernant cette réalisation sont estimées à 18 917,20 € HT dont 13 965,20 € HT restent à la charge de la Commune.

À chaque fois que des travaux d'aménagement ou de voirie seront envisagés il sera étudié la possibilité d'enfouir conjointement le maximum de réseau.

À ce propos, dès le 1^{er} semestre 2021, une étude va être demandée au SDE sur l'ensemble de la Commune afin qu'elle examine la faisabilité et le coût d'aménagements esthétiques des réseaux. On est tous d'accord, à bas les fils !!!! Mais à quel prix ?





- Enrobé à chaud / Enduits
- Terrassement
- Béton désactivé
- Pose de bordures, pavés, dalles
- Réseaux humides / secs
- VRD

04 71 00 45 45 • contact@broctr.fr
10 ZA LACHAMP - 43260 ST PIERRE EYNAC

AMÉNAGEMENT DU BOURG



La municipalité précédente conduite par Jean-Yves Reynaud avait initié un projet de réaménagement du bourg de Ceyszac. Pour des raisons pratiques et financières, ce chantier a été scindé en deux phases.

À ce jour, les travaux correspondant à la première phase sont quasiment achevés à l'exception de quelques finitions comme des compléments d'engazonnement et de plantations qui seront finalisées au printemps.

Ce chantier quelque peu retardé par le premier confinement s'est déroulé de juin jusqu'à l'automne (avec une interruption en août).

Réfection et requalification des voiries, de leurs accotements, déplacement de la fontaine haute, retraitement des abords de la mairie... autant de travaux qui devraient permettre à notre bourg de présenter dorénavant un aspect visuel plus sympathique et plus fonctionnel tout en lui conservant son identité rurale.

Chacun aura déjà pu apprécier ces nouveaux aménagements qui se révéleront pleinement le printemps prochain.

Quelques gênes inhérentes au chantier ont sans doute perturbé votre quotidien. Vous avez néanmoins su faire preuve de compréhension et de patience, soyez-en ici remercié.

Il est également notable de constater que lors de cette première phase de travaux, malgré quelques inévitables interventions imprévues, le budget a été scrupuleusement respecté, ce qui nous permet d'envisager la deuxième phase avec sérénité.

Actuellement et afin de compléter ces aménagements, Francis use de ses talents de ferronnier pour créer les barrières qui iront au-dessus du mur en pierre sèche ainsi que celles qui sécuriseront le mur de la place de l'Eglise.



COLOMBARIUM

Suite à plusieurs demandes en ce sens et comme évoqué dans le précédent bulletin, le columbarium a été réalisé et terminé en août 2020. Il comprend 6 concessions. Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat de la Mairie pour toutes informations pratiques.

LOTISSEMENT, DERNIER ACTE EN COURS !

Le lotissement a été terminé en 2013. La quasi-totalité des lots a été vendue. Il en restait cependant un dont la grande superficie (1 290 m²) décourageait les éventuelles acheteurs. Face à ces difficultés le Conseil précédent a décidé en avril 2019 de baisser le prix de vente et de fixer une fourchette de prix entre 45 € et 51.95 € le m².

Finalement depuis, d'autres visites ont été réalisées mais aucune n'avaient abouti.

Une offre de 58 050 € correspondant à un prix de 45 € le m² a été transmise en mairie et un compromis de vente est enfin en cours de signature. Cette dernière vente nous permettra de clôturer cette opération, le budget de ce lotissement, et de réintégrer le montant sur le budget municipal.



Un peu d'histoire

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

1918... le 11^e jour du 11^e mois à 11h sur tout le front résonnait le son du clairon annonçant la fin des combats. Très vite, ce 11 novembre 1918, toutes les cloches de toutes les Eglises de France se mirent à sonner à la volée pour signifier à toute la population la fin de cette terrible guerre. 10 millions de morts dont 1,4 million de poilus « morts pour la France ». Tous ces morts, l'immense foule des blessés, des rescapés, qui vont devoir vivre avec l'affreux souvenir de cette gigantesque « boucherie »... les veuves, les orphelins feront du 11 novembre le jour de la célébration de la victoire d'abord, puis, très vite, en même temps que le pays se couvrira de monuments aux morts, celle de l'armistice et du souvenir des morts de la grande guerre puis de tous les morts de toutes les guerres. Cette année, dans le respect des dispositions de protection sanitaire

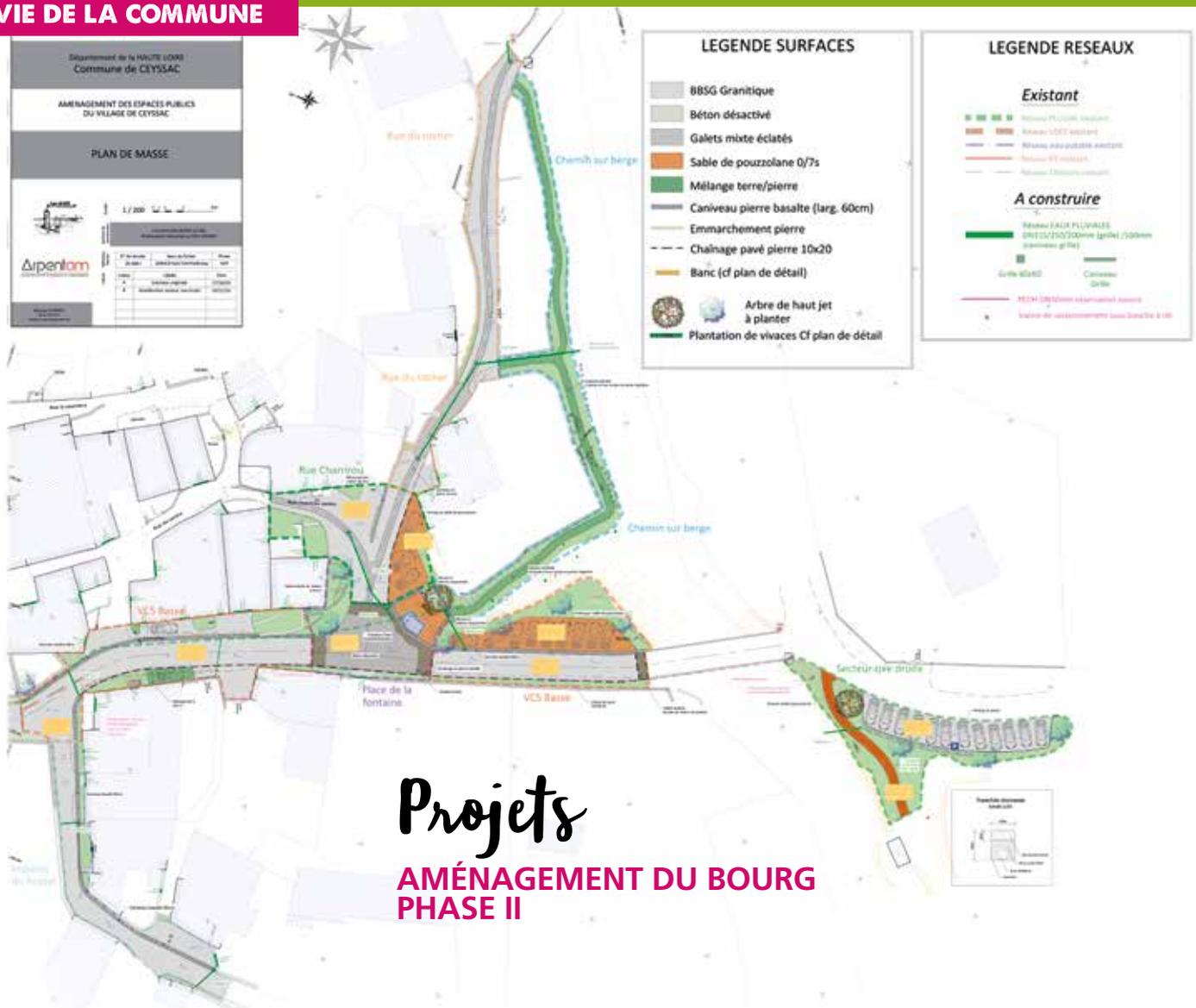
mises en place par le gouvernement pour lutter contre le développement de la pandémie COVID 19, cette célébration a eu lieu en très petit comité. En présence du maire, de ses adjoints, des représentants des anciens combattant et de l'ancien maire Jean Yves REYNAUD, il a été procédé au fleurissement du monument aux morts, à la lecture du message du secrétaire d'État aux anciens combattants et à la citation des noms de tous les militaires morts en mission durant l'année écoulée. Ces restrictions sanitaires n'ont pas permis la cérémonie religieuse qui accompagne habituellement cette commémoration. Ces mêmes mesures de protection sanitaires ont malheureusement contraint le maire et son conseil à annuler le repas des aînés de la Commune qui a lieu chaque année après cette cérémonie.

Le 15 novembre 1918, 4 jours après l'armistice, le Conseil municipal du Puy, par acclamation, décide d'offrir une épée d'honneur à l'un de ces enfants Émile Fayolle¹ qui s'est particulièrement illustré durant cette guerre. Cette épée, commandée au grand joaillier parisien Falize, était en « argent ciselé et vermeil et ornée de pierres de grenat, zircon et améthyste issues du ruisseau de Ceyszac ».

¹ **Émile Fayolle** est né rue Chênebouterie au Puy en 1852. Ses parents étaient négociants en dentelle. Général, il a été vainqueur de la 2^e bataille de la Marne en 1918. Il a été fait Maréchal de France en 1921. Il est mort en 1928 à Paris et son corps repose aux Invalides.

Magazine PINGEOT MITTERRAND (par sa mère Anne PINGEOT) est l'arrière arrière petite fille du maréchal Fayolle.

POMPES FUNÉBRES
Colomb
 6 rue de l'Aviation
 43320 CHASPUZAC
 04 71 01 36 22
 pfcolombremy@orange.fr
 www.pompesfunebrescolomb.fr



Projets

AMÉNAGEMENT DU BOURG PHASE II

Il n'était pas prévu une réflexion sur ce projet aussi tôt dans le mandat, celle-ci était initialement programmée après l'étude de la maison Bertrand. Or au vue de la situation actuelle et face aux difficultés rencontrées par les entreprises du Bâtiment et des travaux publics, la Région a décidé de soutenir la commande publique locale : elle engage un nouveau dispositif pour aider les communes, à lancer de nouveaux chantiers, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, et qui offriront des débouchés aux entreprises régionales. Ce dispositif ayant été présenté au Conseil, il nous a paru opportun de faire évoluer notre réflexion afin de pouvoir en bénéficier. Il s'agit en effet du bonus relance dont le taux d'intervention régionale peut atteindre jusqu'à 50% avec un plancher de dépenses subventionnables de 200 000 €. Par contre le démarrage des travaux doit

avoir lieu au plus tard avant le 1^{er} juin 2021. Seul le projet d'aménagement du bourg phase 2 a déjà fait l'objet d'un début d'étude et peut être programmé et lancé dans ces délais. Un tel taux de subvention est important, d'autant plus qu'il peut être complété par des financements classiques tels que DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et fonds 199 (subvention du Département). Aussi le Conseil a décidé de saisir l'occasion afin de réaliser cette tranche de travaux de façon anticipée. La faisabilité de ces travaux dépendra des subventions qui nous seront accordées et le Conseil municipal se réserve la possibilité de ne pas faire aboutir les études en 2021 dans l'hypothèse où ces subventions ne seraient pas à la hauteur du plan de financement escompté.

Afin d'avoir une continuité et une harmonisation en matière de travaux, il nous a semblé préférable d'envisager une collaboration avec la même équipe de maîtrise d'œuvre que pour la phase 1 des travaux. Une négociation a donc été entamée et un accord a été conclu avec les cabinets Arpentam et « 1 pas de côté ». Un travail sur des propositions de cet aménagement phase 2 est en cours. Comme cela s'était déroulé les 19 septembre 2019 et 20 février 2020 pour la présentation du projet dans son ensemble, une permanence de la maîtrise d'œuvre sera ouverte en mairie à une date encore non fixée. Ce temps d'échange vous sera proposé afin de comprendre les tenants et les aboutissants des propositions qui seront faites, de recueillir vos remarques et de répondre à vos interrogations.

AMÉNAGEMENT DES CHEMINS

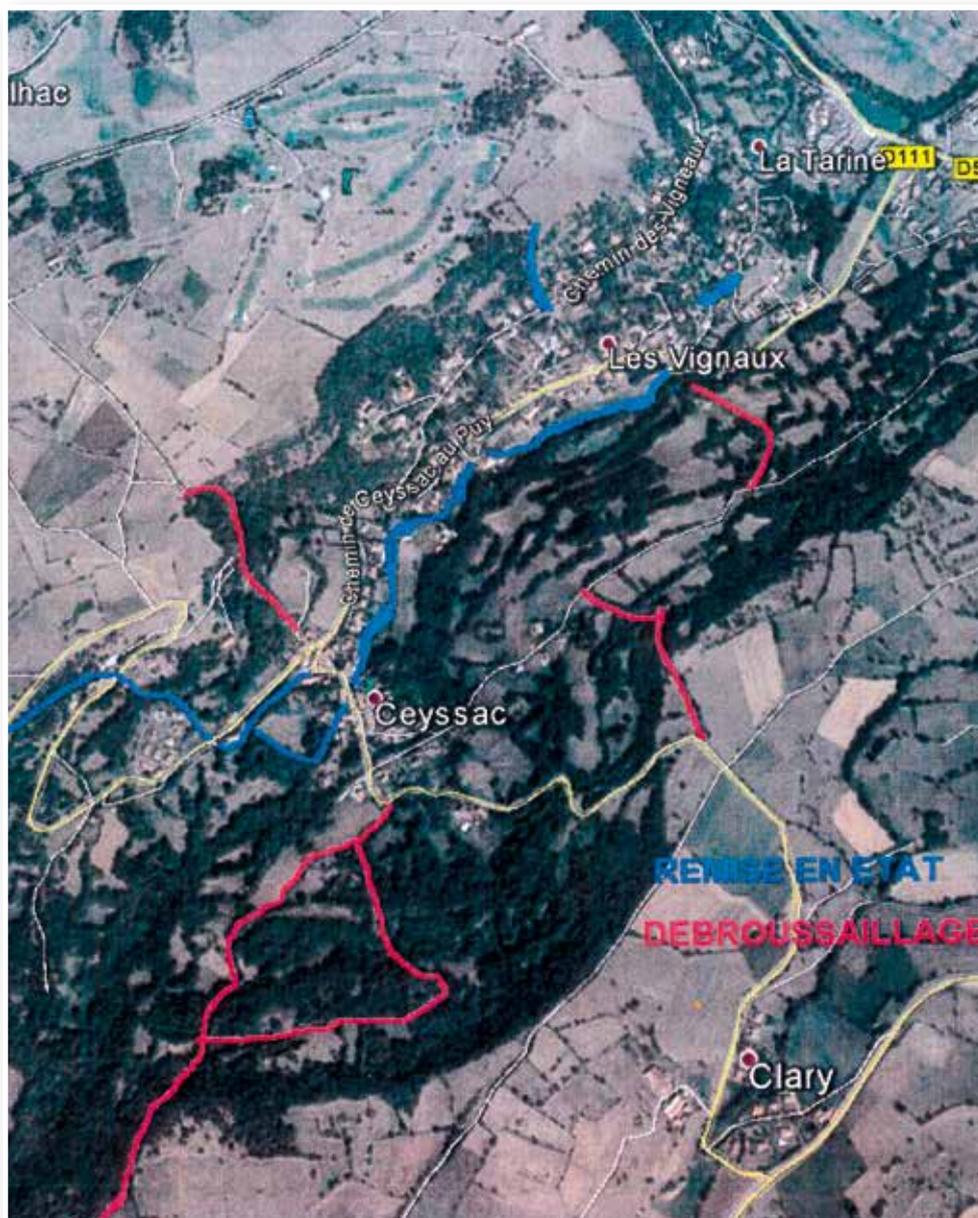
Lors des intempéries du 12 juin 2020, des chemins ont été endommagés. Nous avons donc sollicité la DETR afin d'obtenir un financement spécifique pour leur remise en état et... nous l'avons eu !

Une subvention de 13 281.35 € nous a été attribuée au titre de la DETR 2020. Elle nous sera accordée pour un montant de travaux estimé à 26 562.70 € HT.

Ces travaux devraient être entrepris au cours du 1^{er} semestre 2021.

RÉOUVERTURE DE CHEMINS PIÉTONNIERS

Les différents confinements ont amené la population de Ceyszac à multiplier les promenades sur notre territoire et à utiliser les nombreux chemins qui sillonnent la commune. Force est de constater que ces chemins ne sont pas tous en bon état pour des raisons diverses. Une réflexion est engagée sur cette problématique. Celle-ci pourrait aboutir à la remise en état progressive de ceux ci afin de rendre la promenade et la randonnée plus facile et parfois moins dangereuse. C'est un chantier évolutif qui s'articulera dans le temps mais qui devrait permettre de se réapproprier pleinement le territoire communal.



VILLAGE AUX MILLES ÉTOILES ! EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Vous êtes plusieurs à nous l'avoir demandé !

Procéder à l'extinction partielle ou totale de l'éclairage public la nuit s'impose peu à peu dans les esprits, dans la législation et sur le terrain.

Les objectifs de cette extinction sont double : réduire les nuisances et faire des économies d'énergie. Mais passer de la lumière à la nuit impose d'informer, de consulter et d'accompagner les habitants usagers. Ce sujet a été évoqué en Conseil et la réflexion avance. Dès qu'une réunion d'information sera possible, nous ne manquerons pas de l'organiser.

Après les avoir rencontrés pour un autre sujet, les habitants de Sénilhac, à la quasi-unanimité (tous n'étaient pas présents) étaient favorables à cette extinction. Ce sera donc, dès que les circonstances nous permettront de mener ce projet à bien, notre opération test.

« MAISON BERTRAND » ET SALLE DES FÊTES

L'immeuble que nous appelons la « Maison Bertrand » se situe rue Louis de Bécourt dans la continuité des logements Communaux au bourg. La rénovation de la salle des fêtes et la réhabilitation de cette maison sont deux projets, de par leur proximité immédiate, dont la réflexion doit constituer un ensemble. C'est un projet important pour une Commune telle que Ceyszac qui pourrait participer à la revitalisation du centre bourg pour faire suite à ses aménagements. Notre ambition première était de commencer les études de celui-ci en 2021 pour un début de travaux en 2022 ou 2023. Mais la période étant ce qu'elle est, et l'opportunité de continuer l'aménagement du bourg s'étant présentée, ce projet sera certainement reporté à plus ou moins long terme. Cependant, rien de nous empêche de commencer la réflexion du devenir de ce cœur de bourg pour en définir au mieux ses prochaines destinations. C'est dans cette optique que nous avons fait visiter la maison et ses dépendances à Inge 43 lors de leur venue le 4 Novembre 2020. Nous leur avons aussi montré la salle des fêtes que nous souhaitons rénover afin d'en améliorer le confort et les commodités.

Nous en avons profité pour leur expliquer brièvement nos besoins qui ne sont, encore à ce stade qu'ébauchés. La salle des fêtes mériterait une amélioration de son accès, néanmoins le site du



bourg de Ceyszac et notamment la maison Bertrand revêtant un cachet architectural, la difficulté sera peut-être entre autres de réussir à concilier les deux ! Elle a aussi besoin de rénovation et d'équipement plus adéquat pour en assurer une fréquentation plus assidue, et plus ciblée (attirer des associations qui manquent encore à Ceyszac, salle de gymnastique régulière, de spectacles occasionnels voire à conforter avec des résidences d'artistes). Leur compte rendu de visite démontrant qu'ils avaient correctement appréhendé les éléments de contexte ainsi que nos desideratas, nous avons signé une convention avec eux afin qu'ils réalisent une étude de faisabilité courant le 1^{er} trimestre 2021.

Les conditions financières de cette prestation sont les suivantes : elles sont évaluées à 2 310 € mais ne seront facturées à la Commune, en vertu de cette convention, qu'à hauteur de 220 €.

Nous avons hâte qu'ils nous présentent les différents scénarii, le préchiffage au stade de préprogrammation et un délai de réalisation afin d'avoir enfin une idée du devenir de ces lieux !

Nos méninges sont en ébullition mais n'hésitez pas à nous faire part de vos idées !

AU SECOURS ! LA FIBRE, S'IL VOUS PLAÎT !!!

La Commune connaît de graves lacunes en matière de couverture de réseaux internet, et nous sommes nombreux à en pâtir. Cette situation devait être améliorée grâce au déploiement de la fibre sur l'ensemble de la Commune. Bien que ces travaux ne dépendent pas de nous, et que nous n'ayons malheureusement que peu d'impact sur leur déroulement, nous sommes à même de vous faire un point de la situation.

Orange et ses sous-traitants, dont SOGETREL, ont identifié, début 2020, les lieux où sera installée l'armoire nécessaires au déploiement de la fibre optique dans le village de CEYSSAC et ses lieux-dits.

Depuis cette armoire la création de nouvelles infrastructures génie civil ont été nécessaires :

- de la route de Ceyszac au croisement des Vigneaux Haut et Vigneaux Bas.
- de la partie basse du cimetière jusqu'à l'entrée du village : ces travaux ont été réalisés en coordination avec ceux de la nouvelle conduite d'eau.

D'autres travaux de même nature sont à venir :

- de la sortie du village de CEYSSAC jusqu'à CLARY : l'infrastructure passera pas le chemin qui traverse BROSSAC et CHANTILHAC pour alimenter en même temps LA CREBADE.

Concernant LA SAOUME et SENILHAC la fibre viendra de la Route Départementale D590 dont les travaux de génie civil ont déjà été réalisés sur une tranche précédente.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces travaux de génie civil seront terminés qu'un raccordement sera envisageable.

Une mise en service de la fibre optique est à espérer... ou à rêver en cette fin d'année 2021 !!



Représentants de la commune

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (CAPEV)

SANDRA LOMBARDY

- 10^e Vice Présidente,
- Présidente de la Commission d'Appel d'Offre de la CAPEV
- Membre du Comité Technique Paritaire de la CAPEV
- Représentante de la CAPEV au CA de la SEM du Velay
- Membre de la Commission Finances de la CAPEV
- Membre de la Commission Mobilité, Eau et Environnement
- Membre de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
- Membre de la CIL (Conférence Intercommunale du Logement).

VIRGINIE WAUCQUIER

- Membre suppléante de la CIL

GAËLLE ARNAUD

- Membre suppléante de la CLECT

ANTHONY MALZIEU

- Membre du DEA



AUTRE REPRÉSENTATION

LIONEL BERNARD

- Correspondant Défense
- Il représente la commune au sein des instances civiles et militaires du Département et de la Région.

Quoi de neuf ?

Depuis la création de la CAPEV, un certain nombre de compétences des communes lui ont été transférées. Certaines ont été acquises de droit, d'autres de façon optionnelle.

DÉBAT SUR LE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'EAU PLUVIALE URBAINE

La gestion de l'eau et de l'assainissement de Ceyszac a déjà été transférée à la CAPEV.

La Gestion des Eaux Pluviales Urbaines est aussi, depuis le 1^{er} janvier 2020 de la compétence de l'Agglomération. Certaines communes, avec le soutien de l'Agglomération, ont fait voter une Délibération afin de manifester leur volonté de conserver cette compétence mais ce, sans succès. Ce sujet a fait et fait encore l'objet d'un bras de fer entre la Préfecture et l'Agglomération. Les arguments étant partagés, le Conseil a évoqué ce sujet, en a débattu mais n'a pas souhaité délibérer, préférant attendre.

REFUS CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PLUI

La Compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme (PLAN local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu, carte communale) figure au titre des compétences obligatoires des Communautés d'Agglomération, dans le cadre d'un document d'urbanisme intercommunal, le PLUI. Néanmoins une minorité de blocage peut s'opposer à ce transfert (au moins 25% des Communes représentant 20% de la population de la communauté).

La minorité de blocage a été acquise sans que la commune de Ceyszac n'ait à se prononcer, cependant ce sujet a été évoqué en Conseil et l'avis était unanime : opposition formelle à ce transfert de compétence. Bien qu'un document unique puisse revêtir des avantages (une réflexion commune sur l'ensemble d'un territoire, des économies en matière d'élaboration de document, une simplicité administrative) le Conseil ne souhaite pas que la Commune soit encore une fois spoliée d'une de ses compétences et non des moindres.

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

La CAPEV élabore actuellement son schéma directeur « Vélo » sur l'ensemble de son territoire.

En vue de déterminer en amont les éléments susceptibles d'impacter ce projet, et d'identifier précisément les communes qui portent une réflexion sur ce sujet, elle a organisé des entretiens avec les communes et les associations.

C'est donc à ce titre que nous avons été auditionnés et que nous avons manifesté notre intérêt pour ce projet. À cette occasion, nous nous sommes efforcés de démontrer l'intérêt d'un nouveau tracé, pour les habitants de Ceyszac mais aussi pour ceux des communes voisines. Il s'agirait de créer une voie qui longerait la RD 111 à la sortie d'Espaly jusqu'aux Vigneaux Bas pour continuer le long de la rivière jusqu'au pied du Château au niveau du passage à gué rue du Rocher. Cet itinéraire aurait l'avantage de présenter un dénivelé bien moindre pour accéder au village et permettrait de rouler en toute sécurité dans un environnement agréable et bucolique. Nous leur avons suggéré que ce serait une excellente façon de prolonger encore la promenade de la Borne puisqu'il serait question, dans un avenir plus ou moins lointain, qu'elle



se poursuive jusqu'à la salle des Orgues sur la Commune d'Espaly. Ceci permettrait, à partir de Ceyszac, de rejoindre le Puy sans quitter la voie cyclable. Celle-ci constituerait ainsi un moyen de mobilité douce pour les Ceysacois et permettrait aux citadins quelques escapades dominicales dans la magnifique campagne ceysacoise. Projet à suivre... tout en pédalant dans le bon sens !

TRANSPORT EN COMMUN

Tudip : aucune desserte sur la commune de Ceyszac, 1^{er} arrêt : les Orgues Hall multi Activités.

Un Ramassage scolaire :

- desservant les écoles maternelles et primaires d'Espaly existe et dessert toute la Commune de Ceyszac. L'abonnement est de 10 € par mois, 30 € par trimestre ou 90 € par an.
- Pour le secondaire un ramassage sur la Commune desservant notamment les arrêts Espaly Mairie, Lafayette, Michelet et le Pole Intermodal peut emmener vos enfants vers les collèges et lycées du Puy. L'abonnement est de 20 € par mois, 60 € par trimestre et 180 € par an.

Le TAD (Transport à la Demande) le samedi matin (départ à 9h de Ceyszac et retour à 12h du Puy). Prix 1.5 €.

Concernant l'ensemble de ces transports n'hésitez pas à venir demander des renseignements à la mairie.

Une rencontre a eu lieu le 14 Décembre 2020 avec Laure PLANCHET, Responsable des transports à l'Agglomération. Nous avons évoqué ensemble les problèmes de desserte en matière de transport en commun et envisagé des moyens d'action pour remédier à cet état de fait.

Elle doit faire de son côté une étude sur une éventuelle desserte en Tudip. Par la suite, lorsque l'ensemble des moyens de transports envisageables aura été étudié et que des propositions pourront nous être faites, nous recenserons vos besoins dans ce domaine.

Une analyse et communication particulière envers les familles seront menées concernant les transports scolaires.

S.T.P.P.
ELAY
PAVAGE - TRAVAUX PUBLICS
761 avenue Louis Jonget
43000 Le Puy-en-Velay
04 71 04 12 71
stpp-du-velay@wanadoo.fr
www.stpp-du-velay.fr

Subventions allouées aux associations

Association du Comité des fêtes ; Attribution d'un montant de 100 €.

Association FNACA ; Attribution d'un montant de 80 €.

Association ACCA ; Attribution d'un montant de 100 €.

Association Justice et partage ; Attribution d'un montant de 50 €.

Il est précisé qu'une baisse d'attribution des subventions est à noter mais qu'elle est en partie due à la situation actuelle de la crise sanitaire COVID19.

Le Conseil rappelle son soutien à l'ensemble des associations et notamment au Comité des fêtes. Il se réserve d'ailleurs le droit de leur attribuer une subvention supplémentaire si la situation devait évoluer et/ou qu'un projet spécifique le nécessite.

Paroles des associations

LE COMITÉ DES FÊTES DE CEYSSAC EN 2020... MALGRÉ LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE...

Cette année a débuté par le repas des tripes le dimanche 1^{er} mars 2020, un moment convivial entre les habitants du village.

L'assemblée générale a eu lieu le 12 mai 2020. Nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs nouveaux membres motivés et souhaitant s'investir au sein de notre association. De nouvelles idées avaient émergé pour l'organisation du repas de l'été annuel, mais malheureusement, ce repas n'a pu être organisé au vu des préconisations gouvernementales Covid-19.

Nous avons par contre pu organiser notre vide grenier annuel le dimanche 6 septembre 2020 dans le respect des gestes barrières avec une forte participation, tant aux niveaux des exposants que des promeneurs. Cette année, en plus des viennoiseries et sandwiches, nous avons même proposé un stand de crêpes, très apprécié de tous !

Par ailleurs, les membres du Comité des fêtes ont décidé cette année de proposer une activité sportive hebdomadaire. L'association a donc tout mis en œuvre afin que ce projet



puisse aboutir, en lien avec l'UFOLEP. Cette activité de gym/fitness/renforcement musculaire a été ouverte aux habitants du village ainsi qu'à toute personne intéressée par ce cours. Nous sommes heureux de compter pas moins de 18 personnes inscrites. Les cours ont débuté le 24 septembre 2020 mais ont été stoppés provisoirement dans le cadre du 2^e confinement. Nous espérons pouvoir reprendre très vite.

Dans ce contexte difficile, le Comité des fêtes reste motivé et plein de projets pour l'année à venir !

Un projet commun avec la municipalité est envisagé pour remettre en état et entretenir nos chemins communaux afin qu'ils soient praticables tout au long de l'année. Un appel aux volontaires intéressés par ce projet sera lancé très bientôt...
Meilleurs vœux à tous !

*Aurélie Bret,
Présidente du Comité des fêtes*

CLUB DES AINÉS

Les rencontres ont lieu le 3^e mardi après-midi de chaque mois salle des élections. Le club est ouvert à toutes les personnes de la commune. Le club fonctionne d'octobre à mai.

LE PETIT JOURNAL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le coro... qui n'est pas un peintre, n'empêche pas l'évasion : poétique, romanesque, policière, documentaire, en BD pour grands et petits, contes, albums jeunesse, etc...

Direction la bibliothèque : à partir de la fontaine monter le chemin pavé jusqu'à la mairie !

Vous y êtes accueillis les dimanches matin de 10h à 11h30. Les prêts sont gratuits, limités ni en quantité, ni en temps !

La lecture est contagieuse et permet de s'évader sans effet secondaire.

Au plaisir de vous y accueillir prochainement.

L'équipe des bénévoles.

COMPTONS NOS POINTS ! POINTS DE CROIX ET TRAVAUX D'AIGUILLES

Nous sommes un groupe de dames qui aimons les travaux d'aiguilles et principalement le point de croix.

Nous existons depuis plus d'une dizaine d'années et nous nous réunissons tous les lundis de 14h à 17h dans les locaux de la mairie.

Après avoir exposé ma proposition à madame le maire celle-ci a accepté que l'association vienne s'installer à Ceyszac et je l'en remercie.

Nous souhaitons voir s'agrandir notre groupe ! Aussi je vous propose, dès que nous en aurons l'autorisation, de faire connaissance autour d'un verre de l'amitié.

Le partage, la convivialité, la simplicité sont au programme de nos rencontres.

Pour de plus amples renseignements, contactez la Présidente, Elvyre Dupré au 06 42 68 14 72.

ACCA CEYSSAC

L'association de chasse communale agréée de CEYSSAC a été fondée il y a plusieurs décennies. Elle est, à ce jour constituée d'une quinzaine de personnes dont parmi celles-ci, quelques femmes chasseresses que nous avons le plaisir de compter parmi nous.

Le but de notre association est double :

- s'adonner bien sûr à notre plaisir de vivre et à notre passion
- Etre pleinement acteur de l'environnement sur notre commune.

Par nos actions, nous essayons d'être à la fois présents pour :

- La sauvegarde de notre patrimoine faunistique :
- comptages et l'agrainage du gibier sauvage.
- Nous sommes membres du GIC (groupement intercommunal cynégétique) du plateau volcanique,
- La prévention des dégâts pouvant être commis par certains animaux sauvages.

Un comptage des couples et des compagnies de perdrix est effectué par nos soins chaque années, au printemps et à l'automne. Celui-ci nous permet de déterminer un quota de prélèvements à ne pas dépasser. Ainsi nous associons, à notre plaisir de la chasse, une réelle volonté de préserver les souches sauvages.

De même, alors que le prélèvement des lièvres n'est soumis à aucun plan de chasse : nous nous limitons volontairement au prélèvement d'un lièvre par chasseurs et par année.

Aussi grâce à cette rigueur et à l'ensemble de ces précautions, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir le privilège de ne chasser que du gibier réellement sauvage.

Par ailleurs, en tant que chasseur, nous sommes tenus de nous associer à la protection du territoire contre les dégâts causés par certains animaux sauvages.

Ainsi nous essayons de réguler le renard sans toutefois l'anéantir

car nous savons combien son rôle bénéfique quant au prélèvement des mulots et des rats qui, sans ceux là, participeraient eux-mêmes à la détérioration des terres pour nos agriculteurs.

Les chevreuils, quant à eux, en surdensité, peuvent occasionner de sérieux dégâts nuisant à la repousse des arbres. Nous sommes tenus par la préfecture à un prélèvement minimum de cette espèce.

C'est donc dans cette optique que nous organisons quatre à cinq fois par an des battues de régulation.

Nous nous efforçons de respecter des normes de sécurité toujours plus exigeantes afin d'éviter tout accident : Pose de panneaux indiquant la chasse sur les chemins et port de gilets orange fluo afin d'être parfaitement visibles.

Au-delà de ces aspects, notre association permet aussi de créer et d'entretenir une certaine convivialité entre les habitants de la commune.

À cet égard nous sommes heureux, tous les ans, d'organiser un banquet à nos concitoyens. C'est un moment fort et l'occasion, pour nous, de retrouver un maximum d'habitants de la commune, C'est aussi, pour notre association, un moyen de faire rentrer quelques écus et de renflouer ses caisses.

Nos moyens de financement sont essentiellement constitués du prix des cartes de chasse que nous souhaitons maintenir volontairement bas afin qu'il ne représente pas un obstacle à l'adhésion.

Cette année, pour cause de crise sanitaire, notre banquet n'a pu se dérouler occasionnant ainsi une perte susceptible de mettre en péril la pérennité de notre association.

Si la curiosité vous habite, que la nature vous appelle, nous vous invitons tous à prendre contact avec nous ou, pourquoi pas, nous accompagner à une matinée de chasse, voire même participer à une battue.

Vous êtes tous les bienvenus, la convivialité règne en maître.

*Jean Claude Le Flohic
Secrétaire de l'ACCA*

Naissances

DELABRE Elio
le 21 février 2020
SANCHEZ Lya
le 6 mai 2020
BOIS Charles
le 22 juin 2020
DESCHAUX Maddie
le 13 août 2020
PEYRON Lilas
le 8 octobre 2020
FRAIZE Nino Eden
le 2 novembre 2020

À noter que nous comptons 42 naissances de début 2010 à fin 2020 !

Mariage

AVIT Antoine et GIRAUD Justine
le 12 septembre 2020

Décès

Odette Marie Rose PERRUSSEL
le 2 février 2020
Roger DUFEZ
le 4 mai 2020
Denis Pierre BOYER
le 13 octobre 2020
Euphrasie GAGNE
le 29 octobre 2020
Jean PIGEON
le 6 décembre 2020

CADRE DE VIE

Le bien vivre Ensemble

L'épidémie de la Covid 19 et les mesures de restriction générées... confinements, couvre feux, nous ont montré combien il est précieux de vivre ensemble. Cependant, pour que ce plaisir soit optimum, il est indispensable à chacun de faire quelques efforts pour faciliter cette vie en société.

Faisons en sorte que nos amis chiens, par leurs aboiements parfois intempestifs, ne polluent pas phoniquement nos lieux de vie.

Il est souhaitable également que vous preniez soin de la santé de vos véhicules à moteurs qui, lorsqu'ils vont mal rejettent dans la nature des particules gravement polluantes dont nous profitons tous copieusement et qui viennent altérer la nôtre !

Il est bon également de veiller à la vitesse de nos véhicules dans la traversée des zones habitées. Notre sécurité et celle de nos enfants (de plus en plus nombreux dans le bourg) en dépend directement.

Essayons simplement de ne pas imposer à autrui ce que l'on n'a pas envie de supporter soi-même !

VOTRE PARTENAIRE ASSOCIATIF

LA CAVE
S.B.B.M

ROND-POINT DE CORDES 43370 BAINS

04 71 57 50 19 ----- 06 85 77 53 01

MR MALIN
SALLE DE BAIN CLE EN MAIN / PLOMBERIE / CHAUFFAGE

10 rue Louis de Becourt
43000 Ceyszac
mrmalin43@gmail.com

Anthony Malzieu
06 60 03 31 07

Bonh'Auto
GARAGE

Réparation auto - Vente de véhicules

Tél : 04 71 08 60 56 - Port. : 06 78 91 70 76

12 Rue des Faisans ZA La Combe 43320 CHASPUZAC

MOTRIO mail : contact@garage-bonhauto.fr
www.garage-bonhauto.com

MÉDICAL'ISLE
PARTENAIRE DE VOTRE CONFORT

Dominique PAYET

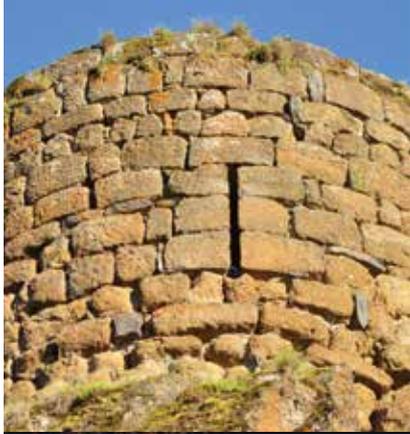
06 10 98 13 25
dominique.payet@medicalisle.com
2 rue de l'aviation 43320 Chaspuzac

www.medicalisle.com

GRANGIER Paul
MAÇONNERIE RÉNOVATION

43000 LE PUY-EN-VELAY

04 71 04 16 59
06 17 81 10 37



Infos pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE CEYSSAC

En remplacement de Marie-Julie Foultier en congés parental jusqu'à septembre, Anaïs Eyraud et Sophie Spitalier vous accueillent le :

Le lundi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h

Le mardi de 8h à 12h

Le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h30

Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h



Anaïs sera présente le mardi et jeudi, en charge notamment de l'urbanisme et de la comptabilité.



Sophie sera présente le lundi et vendredi, en charge notamment de l'État-Civil.

Directeur de publication :

Sandra LOMBARDY, maire

Crédits photos :

Mairie de Ceysac par Julien JOUR,
Pixabay, Freepik

Création et impression :

 Imprimerie Coopérative des Sucs
www.ics43.fr

Madame Le maire reçoit sur rendez-vous.

Tél : 04 71 02 42 86

www.ceysac.fr

Connectez-vous sur le site de la commune pour lire toutes les actualités : compte-rendu des conseils municipaux, informations sur les travaux, cantine...

CERTIFICAT D'ADRESSAGE

Pour effectuer vos démarches de signalement de nouvelle adresse suite à la mise en place de la nouvelle numérotation, on peut vous demander un certificat d'adressage. Pour l'obtenir, n'hésitez pas à vous adresser en mairie.